



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze



COMMUNE de PERPEZAC LE NOIR

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15
En exercice : 12
Qui ont pris part à la délibération : 12
Dont pouvoirs : 3
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : **24/09/2022**

Date de publication sur le site internet de la
Commune : **04 octobre 2022**

DELIBERATION N° MA-DEL-2022-043

L'an **deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **PERPEZAC LE NOIR, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérôme SAGNE, Maire**.

Étaient présents : M. Jérôme SAGNE, Mme Delphine BOUDET, Mme Hélène HERCOUËT, M. Franck LEJEUNE, Mme Séverine CHAZAL, Mme Anne-Marie CESSAC, M. Emmanuel DENIS, Mme Julie VIEILLARD, M. Nicolas PENYS.

Étaient absents excusés : M. Laurent MERGEY, M. Sébastien VIALARD, Mme Elodie PILLAULT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Laurent MERGEY en faveur de M. Jérôme SAGNE, M. Sébastien VIALARD en faveur de M. Emmanuel DENIS, Mme Elodie PILLAULT en faveur de Mme Delphine BOUDET.

Secrétaire : Mme Hélène HERCOUËT.

OBJET : AVENANT 1 AU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2021/2023 AVEC LE DEPARTEMENT (7.5)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU le rapport du maire, M. Jérôme SAGNE, par lequel il expose ce qui suit : Par délibération en date du 10/04/2021 n° MA-DEL-2021-039, il a été conclu le Contrat de Solidarité Communale 2021 – 2023 avec le Conseil Départemental de la Corrèze. Ce contrat liste les aides contractualisées entre le Département et la commune de PERPEZAC-LE-NOIR. Pour permettre d'intégrer une nouvelle opération (acquisition de matériels pour l'école), je vous présente le projet d'avenant n° 1 à ce contrat approuvé par la Commission Permanente du Conseil Départemental lors de sa séance du 22/07/2022. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

DELIBERE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

APPROUVE l'avenant 1 au Contrat de Solidarité Communale 2021/2023 présenté à conclure avec le Département ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant et à entreprendre toutes les démarches permettant la bonne exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou son affichage, et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après transmission au
représentant de l'Etat dans le département et
publication ou affichage ou notification aux intéressés

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jérôme SAGNE